



Récompense argent mineurs

Par Sissy

Bonjour

Ma fille mineur voudrait participer à un Festival des Scènes Chorégraphiques de danse où il y a 500 euros de récompense, il n'y a aucun règlement de ce festival publié juste une affiche avec le lieu date mail téléphone.

Est ce que les mineurs ont le droit à une récompense sous forme d'argent?
Un règlement précisant l'âge, les modalités de ce festival n'est il pas obligatoire?
Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Rien n'interdit à des enfants de participer à des concours qui proposent des prix en nature ou en argent sauf dans le cas où cela est illégal : activité dangereuse, jeu d'argent du type pocker... Cela ne semble pas s'appliquer à un concours de danse.

Bien sûr si le mineur n'est pas émancipé l'accord des parents est requis.

La loi n'impose pas formellement un règlement écrit pour l'organisation d'un concours de danse. Mais si les participations sont payantes, c'est en pratique indispensable sur le plan légal afin que les clauses du contrat ne soient pas sujettes à discussion. Même pour un concours gratuit, ce serait chercher les ennuis.

Si le spectacle est filmé, il faut l'accord des parents au moins pour la diffusion.

Ce que vous décrivez est au mieux peu sérieux, au pire une arnaque. Je vous déconseille formellement d'y envoyer votre fille. Même si ces gens sont honnêtes, ce "festival" est organisé sans professionnalisme, rien ne permet de garantir les conditions de sécurité (et puis il y a neuf chances sur dix pour que des images soient faites sans permission et diffusées sur les réseaux sociaux).

Par Sissy

Merci pour votre réponse